

LA TAXE DE SEJOUR EN LOZERE (48)

ANNEE 2026

La taxe de séjour, instituée sur l'ensemble du territoire de Millau Grands Causses, participe à améliorer la qualité de l'accueil et de l'animation sur le territoire.

Les tarifs par nuitées et par personne sont :

Catégorie d'hébergement	Tarifs taxe de séjour 2026
	Montant collectivité
Palaces	3,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidence de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,50 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidence de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,00 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidence de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,20 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidence de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,80 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidence de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de campings cars et des parcs de stationnement touristiques	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisances	0,20 €
Hébergements sans ou en attente de classement	4% du prix de la nuitée plafonné à 3€ (cf. exemple ci-dessous)

Exemple : Une famille composée de 2 adultes et de 2 enfants de 21 et 19 ans ayant séjourné 7 nuits dans un meublé non classé pour un prix de 700 € HT devra payer :

Prix de la location par nuit : 700€ / 7 nuits = **100€ par nuit**

Prix de la nuitée : 100€ / 4 occupants = **25€ par nuitée**

Pour calculer le montant de la taxe de séjour vous devez donc appliquer le taux de 4% (délibéré par la Communauté de Communes de Millau Grands Causses) soit :

Tarif de la taxe par nuitée : 25€ x 4% = **1€ (la nuitée par personne)**

Taxe de séjour à facturer : 1€ x 7 nuits x 4 assujettis = **28 €**

Lors de chaque calcul, procédez à l'arrondi au centième.

Les personnes exonérées de taxe (sur présentation de justificatif) sont :

- les enfants mineurs,
- les titulaires d'un contrat saisonnier employés dans la Communauté de Communes Millau Grands Causses,
- les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,
- les personnes occupant des locaux et payant un loyer inférieur ou égale à 250 euros par mois.

Nous vous souhaitons un agréable séjour !



Office de Tourisme
Millau Grands Causses

Office de Tourisme de Millau Grands Causses

1 place du Beffroi - BP 50331

12103 MILLAU cedex

tel : 05 65 60 02 42

site internet : <https://explore-millau.com>